



Emilie CHALAS
Députée de l'Isère

Communiqué de Presse d'Emilie Chalas
Nomination à la Délégation aux Collectivités Territoriales

La Conférence des présidents de l'Assemblée Nationale, sur proposition de son Président François de Rugy, a décidé le 28 novembre dernier de la création d'une Délégation parlementaire aux Collectivités territoriales et à la décentralisation. L'objectif est de renforcer la capacité d'analyse de l'Assemblée Nationale sur le thème des Collectivités Territoriales qui est une priorité du quinquennat d'Emmanuel Macron.

J'ai l'honneur d'avoir été nommée membre de cette nouvelle délégation qui compte 36 députés (dont 20 pour le groupe LaREM).

François de Rugy dans son communiqué du 28 novembre¹ rappelait que la thématique des Collectivités territoriales est traitée habituellement par la Commission des Lois mais que son caractère transversal justifie d'étendre sa composition à des députés venant de l'ensemble des commissions. La délégation dotera ainsi l'Assemblée nationale « d'un organe pérenne pour entretenir un dialogue constructif et permanent avec les collectivités territoriales ». Mon collègue Jean-René Cazeneuve qui présidera cette délégation a ainsi rappelé hier aux membres LaREM que « la délégation jouera pleinement son rôle d'interface, notamment avec les associations d'élus, pour constituer un lien fort avec les territoires ».

A la différence des commissions permanentes ou spéciales, les délégations parlementaires n'ont pas de pouvoir législatif mais constituent des organes de réflexion et d'analyse pour éclairer les débats ou évaluer l'application des lois sur les sujets relevant de sa compétence. Les délégations peuvent ainsi auditionner les personnes qu'elles souhaitent et établir des rapports d'information. Il existe à ce jour trois autres délégations parlementaires à l'Assemblée Nationale : aux droits des femmes, au renseignement et aux Outre-mer.

Rapporteuse pour avis pour la commission des Lois sur le programme « Fonction publique » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » et membre de la mission d'information commune sur la préparation d'une nouvelle étape de la décentralisation en faveur du développement des territoires, je suis particulièrement sensible à la question de l'enchevêtrement des compétences des collectivités territoriales ainsi qu'à la question de leur financement. Ces thématiques seront ceux des grands sujets abordés par la délégation.

Ces enjeux seront également abordés par la Conférence nationale des territoires qui se réunit pour la seconde fois aujourd'hui à Cahors. La conférence vise à impliquer les représentants des collectivités en amont des décisions les concernant, tout particulièrement celle de la fiscalité locale dont le Président a rappelé au Congrès des maires de France qu'il souhaitait une réforme en profondeur.

La mise en place de ces organes de concertation sont des atouts considérables à la réussite de la volonté de transformation du Président de la République pour une plus grande efficacité et équité de nos services publics.

Contact presse:

Bertrand BIJU-DUVAL, Collaborateur parlementaire auprès d'Emilie CHALAS
bertrand.biju-duval@clb-an.fr / 06 37 53 75 17 / 04 76 88 88 35

¹ <http://presidence.assemblee-nationale.fr/communiqués-de-presse/communiqué-presidence-de-l-assemblée-nationale-conference-des-présidents-du-28-novembre>